

PROFIL DE POSTE

ARCHITECTE AVEC DES COMPETENCES EN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PAYSAGE

Contexte :

Depuis sa création en 1970, le Syndicat mixte du PNR de la Forêt d'Orient, à travers la gestion du classement « Parc naturel régional », est garant de la qualité de ses patrimoines, notamment architecturaux et paysagers. La recherche de cette qualité, intégrée dans la charte du Parc, s'inscrit dans un objectif global d'aménagement du territoire durable et compatible avec les nombreux enjeux environnementaux.

Récemment, le paysage institutionnel du territoire a grandement évolué, avec la transmission de la compétence SCoT à un autre syndicat mixte, l'évolution des périmètres et compétences des EPCI, et les différentes évolutions législatives au niveau national. Dans ce contexte, le PNRFO souhaite renforcer son rôle de conseil en architecture et paysage » qui assure à la fois la mission officielle concernant l'émission des avis du Parc, mais qui s'inscrit surtout dans une démarche anticipatrice, à travers la mise en place d'un accompagnement complet des projets, et ceci le plus en amont possible.

Cet accompagnement doit s'inscrire de façon cohérente, et même s'appuyer fortement, sur les différentes structures intervenantes et compétentes dans divers domaines, ainsi que les différents services du Parc. L'objectif étant de proposer un « service » permettant d'appréhender toutes les composantes des projets, pour des porteurs de projet publics et privés.

Missions :

1. Missions officielles du Parc :

- Coordination et productions personnelles pour la constitution des porter à connaissance du PNR, en lien avec les différents services du Parc.
- Coordination et productions personnelles pour la constitution des avis du PNR dans le cadre des consultations organisées au titre du code de l'urbanisme (PLU, PLUi, SCoT, PC, PA...) et autres documents stratégiques pour lequel l'avis du Parc est recueilli (SDRADEET, schémas divers).
- Participation aux différentes réunions des Personnes Publiques Associées, et/ou transmission d'informations dans le cadre de la participation d'autres agents du Parc.
- Elaboration d'analyse et d'études sur divers sujets ayant trait à ses domaines d'intervention, ou conduite d'études externalisées.
- Suivi et participation active à l'élaboration de différents études/schémas pour lesquels le Parc est associé.

2/ Missions d'accompagnement :

Pour mener à bien les différentes missions qui lui sont confiées, le chargé de mission interviendra essentiellement dans deux cas de figures :

- En étant associé par une structure en charge d'un dossier (services de l'Etat, Syndicat DEPART...) pour collaborer à une mission d'accompagnement, qui nécessite son expertise ;
- En tant que partenaire/accompagnateur : dans ce cas, le chargé de mission devra rechercher et mobiliser les compétences nécessaires pour compléter son expertise. Ces expertises complémentaires pourront être mobilisées soit en interne au Parc (cellule zone humide, leader...), soit en externe.

En position de coordinateur, ou d'« accompagnateur », et en lien avec les différentes structures compétentes, le chargé de mission assurera des missions de :

- Conseil auprès des particuliers et des collectivités pour des projets de bâtiments (rénovation, restauration, extension, projet neuf) : analyse, diagnostic, préprogramme, faisabilité, aide à la décision.
- Aide à la décision / conseils auprès des collectivités locales et des particuliers pour des projets en matière de paysage (plan paysage, intégration paysagère, mise en valeur...) : analyse, diagnostic, préprogramme, faisabilité, aide à la décision.
- Aide à la décision / conseils auprès des collectivités locales en matière de documents d'urbanisme : aide à la rédaction de cahier des charges, accompagnement dans l'élaboration des Orientations d'Aménagement et de Programmation, conseil sur les procédures d'urbanisme opérationnel (ZAC, lotissement, ...)

3/ Missions d'animation de réseau - formation - sensibilisation :

Pour mener à bien ses missions, l'agent sera chargé de mettre en place et d'animer un réseau de partenaires. Il conduira en outre, avec eux ou seul, des actions de sensibilisation et de formation à destination de tous les acteurs intéressés par la qualité du cadre de vie. Il pourra s'agir de « sorties pédagogiques », d'ateliers thématiques d'échanges et de démonstration, d'outils de communication-sensibilisation...

Formation :

Architecte d.p.l.g. ou titre équivalent, avec des compétences en aménagement et paysage (diplôme ou cursus universitaire).

NB : Le candidat ne pourra exercer à titre libéral en complément de son activité au Parc.

Expérience :

Au moins une année en conduite et animation de projets dans les domaines de l'architecture, l'aménagement du territoire, du paysage et de l'urbanisme est exigée. La connaissance et la pratique des collectivités territoriales et des réseaux d'acteurs institutionnels sont également indispensables. Une expérience similaire menée dans un Parc naturel régional, un CAUE ou une Agence d'urbanisme serait un atout.

Compétences techniques requises :

- Connaissance des politiques et outils de l'urbanisme et du paysage, des différents acteurs intervenant dans ces domaines, et leurs compétences respectives.
- Polyvalence en matière de paysage, aménagement du territoire, de connaissances en matière d'urbanisme réglementaire et opérationnel.
- Capacité à positionner le Parc, en fonction de son identité et de ses spécificités.
- Capacités d'expertise, de vision stratégique et prospective, d'analyse et de synthèse.
- Sensibilité aux enjeux du développement durable et de l'environnement au sens large.
- Investissement conséquent dans l'animation et le dialogue avec les partenaires (élus, professionnels, techniciens des collectivités...) et les particuliers.
- Capacités rédactionnelles, de communication et expérience dans la conduite et animation de réunion
- Maîtrise des logiciels d'infographie (Photoshop, Illustrator...) et SIG (QGIS)
- Maîtrise du processus de projet et de son cadre réglementaire (loi MOP, ordonnance et décrets relatifs aux marchés publics).

- Autonomie, sens du dialogue, de la négociation, de l'écoute et du travail en équipe pluridisciplinaire
- Capacité de synthèse et rigueur méthodologique
- Capacité à la prise de parole en public, à l'organisation, la conduite et l'animation de réunions

Conditions :

- Contrat de 6 mois à temps plein (39h hebdomadaires) renouvelable avec possibilité d'évolution en poste à durée indéterminée.
- Activité exercée sur le PNRFO, étendue à l'ensemble des territoires des cinq EPCI concernés par le Parc, avec une mobilité possible sur l'ensemble du département de l'Aube. Ponctuellement, déplacements sur l'ensemble du territoire national.
- Disponibilité demandée : possibilité de réunions en soirée et mobilisation plus ponctuelle les week-ends, dans le cadre de manifestations.
- Permis de conduire indispensable.

Poste à pourvoir à partir de l'automne 2017 (et le plus rapidement possible).

Les candidatures (lettre de motivation + curriculum vitae) doivent être adressées avant le 21 septembre 2017 à :

Monsieur le Président du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient,
Maison du Parc
10200 PINEY

Pour plus de renseignements, vous pouvez prendre contact avec :

Véronique DELMAS

Directrice du PNRFO

Au 03.25.43.81.91 ou direction@pnrfo.org

L'entretien pour les candidats sélectionnés se déroulera le 28 septembre 2017.